

### III. La commune d'ASSAS

L'établissement d'un PPRif sur la commune d'ASSAS a été prescrit par l'arrêté préfectoral n° **2003-01-970** du **17 mars 2003**.

#### **1 - Situation**

Située au nord est du bassin du risque étudié, Assas est la commune la plus grande de la zone avec une surface de 1.911 ha (le couloir viticole qui s'appuie sur la RD 26 constitue la limite est du bassin de risque).

##### **1-1. La végétation**

Les forêts et garrigues occupent 1.235 ha soit environ 65% du territoire de la commune. Les boisements (peuplement naturel de pins d'Alep et de chênes vert) se situent principalement au nord de la commune sur les bois de Perié et du Puech Montaud. Ce massif forestier se prolonge sur les communes voisines de Saint Mathieu de Tréviers et du Triadou.

Il est traversé par la ligne de transport d'énergie électrique 400 kV, la conduite de gaz naturel « L'artère du Midi » et sera probablement prochainement coupé en deux par le LIEN (Liaison Intercommunale d'Evitement nord de Montpellier).

La commune d'Assas est propriétaire d'une forêt communale de 200 ha environ, issue de boisements naturels de pins d'Alep et de reboisements gérés par l'ONF.

Les autres boisements principalement privés se situent :

⇒ entre le village et la plaine viticole avec une zone de transition composée de mamelons boisés et de vignes en partie basse ;

⇒ à l'Est, en limite des communes de Teyran et de Guzargues avec une frange de régénération en pins d'Alep qui s'est développée à la suite des incendies de 1983 et 1984 ;

⇒ au sud ouest, où des boisements de pins d'Alep et chênes kermès de « La Tranche » prolongent sur Assas le massif de Baillarguet (communes de Montferrier sur Lez et Clapiers)

##### **1-2. L'urbanisation et les voies de communication**

Autour du vieux village d'Assas situé au centre de la commune, l'urbanisation s'est développée en prolongement du secteur loti de Saint Vincent de Barbeyrargues le long de la D 109E et en périphérie du village sur des mamelons boisés qui sont de taille suffisante pour voir se développer des incendies importants.

Le développement de l'urbanisation se fait actuellement sous forme de lotissements dans les zones abandonnées par l'agriculture et de façon plus diffuse dans les parties boisées.

L'agriculture tient encore une place importante, au Sud de la commune, avec la vigne, mais aussi autour du village d'Assas où subsistent cultures, vignes et élevages.

La D109 et la D109E forment une intersection au centre de la commune et du vieux village. Des chemins communaux et d'exploitation permettent une circulation facile dans les zones agricoles et urbaines. Les espaces forestiers sont quadrillés par des pistes. Les zones naturelles urbanisées sont équipées de rues étroites et souvent en cul-de-sac.

### **1-3. Les dispositions de prévention des incendies de forêt**

La commune d'Assas a connu vingt-cinq incendies ces vingt-cinq dernières années (annexe 1) et a été régulièrement touchée par des incendies provenant des communes voisines.

En 1996, quinze hectares de forêt ont été détruits à l'Est de la commune, et le 30 juillet 1999, un feu causé par la foudre a également détruit quinze ha. Par ailleurs, l'incendie de St Bauzille de Montmel de 1989 (1.600 ha) a très peu touché la commune d'Assas.

La partie Nord très boisée bénéficie d'une bonne desserte en pistes D.F.C.I. régulièrement entretenues par le groupe de forestiers sapeurs du Conseil Général de l'Hérault de Castries. La desserte de pistes sur cette partie permet une intervention rapide sur les départs de feux. Deux cuves D.F.C.I. de 50 m<sup>3</sup> ont été implantées au cœur du massif pour l'approvisionnement en eau des véhicules de secours.

Sur les autres massifs de la commune (mamelons boisés et secteur incendié), la desserte interne est globalement moins bonne en densité et en accessibilité. Le massif des Courrèges dispose d'une cuve D.F.C.I. de 50 m<sup>3</sup>. Une cuve de moindre intérêt est également à signaler à côté du village de Prades le Lez sur la RD 145 en frange nord du massif de Baillarguet.

La surveillance est assurée depuis les deux tours de guet de La Suque et du Pic Saint Loup et de la vigie Teyran qui ont toutes les trois une visibilité sur la totalité de la commune.

Pendant l'été, les patrouilles de surveillance de forestiers sapeurs du Conseil Général de l'Hérault de Saint Mathieu de Trévières et de Castries couvrent respectivement le nord et le sud de la commune.

La commune d'Assas dispose en outre d'un corps de sapeurs pompiers (centre d'intervention rattaché à Lunel) et d'un C.C.F.F. (comité communal feux de forêts). Ce dernier a pour mission de sensibiliser les habitants au respect des règles de débroussaillage et d'emploi du feu, d'aider l'été à la surveillance des forêts et au guidage des secours en cas d'incendie.